

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER		X	
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT		X	Christian MOUNIER
9. Gérard DILLENCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Muriel BORRELY-DUBINI

Olivier VERDENAL

Aurore FRAISSE

Fabienne FAVRE

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur financier

Chargée de mission budgétaire CIAS

Assistante administrative à la Direction du CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26.09.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 02 octobre 2025 a été transmis le 26 septembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 2 octobre 2025

La Vice-Présidente,
Danièle BEAUX-SPEYSER

la Secrétaire de Séance,
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251002-DEL18189-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025

Exécutoire le : 03 OCT. 2025

Publiée/notifiée le : 07 OCT. 2025

Visée le : 03 OCT. 2025

FINANCES

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Madame la Vice-Présidente rappelle que le CIAS Grand Lac dispose de deux lignes de trésorerie pour assurer le règlement de ses factures et des salaires afin de préserver la continuité de service public. Le montant cumulé de ces lignes s'élève à 1 600 000 euros.

Elle indique que le contrat conclu avec la Banque Postale pour un montant de 900 000 euros arrive à échéance le 17/11/2025.

Elle explique qu'une utilisation régulière de la ligne de trésorerie est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du CIAS.

Compte tenu des besoins de trésorerie anticipés pour 2025 et 2026, elle propose de renouveler le contrat arrivant à échéance pour le même montant.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer un contrat « ligne de trésorerie » auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

- Montant : 900 000 euros
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : €STR
- Valeur de l'index au 24/09/2025 : 1.93%
- Marge sur l'index : 0.66%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.10%
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.05%
- Montant minimum : néant
- Paiement des intérêts : débit d'office tous les trimestres
- Possibilité de taux fixe à chaque tirage : 2.53%

L'opération n'a pas de cadre budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 900 000 euros telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,
- AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » avec la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE Madame la Vice-Présidente à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.
- DEMANDE à être informé à chaque séance de l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251002-DELIB198-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

- DONNE pouvoir à Madame la Vice-Présidente de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Aix-les-Bains, le 2 octobre 2025

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

La Vice-Présidente,
Danièle BEAUX-SPEYSER



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20251002-DELIB198-DE Date de télétransmission : 03/10/2025 Date de réception préfecture : 03/10/2025

Acte à classer

DELIB198

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-03T09-16-09.02 (MI264267652)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251002-DELIB198-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Renouvellement d'une ligne de Trésorerie

Date de décision : 02/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.2. Lignes de trésorerie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Conseil 2025-10-02 Page de garde.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

10 DELIB Renouvellement d'une ligne de trésorerie.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date 03/10/25 à 09:16
Transmis	Date 03/10/25 à 09:16
Accusé de réception	Date 03/10/25 à 09:21

Par BORRELY DUBINI Muriel
Par BORRELY DUBINI Muriel